



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 106-F
Mars 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 1.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

Japon

PROPOSITION CONCERNANT LE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS
RURALES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

1 Exposé du problème

Depuis la première CMDT, on a observé une croissance spectaculaire des infocommunications et le fossé qui existait dans ce domaine entre nations développées et nations en développement a persisté et s'est même élargi dans bien des cas. En particulier, le retard que l'on constate dans les télécommunications rurales des pays en développement est devenu un problème grave.

Toutefois, compte tenu des possibilités de réalisation sur le plan économique, la technologie qui est réellement nécessaire pour les télécommunications rurales dans ces pays, à savoir une technologie qui permet la mise en place de systèmes de faible coût, prévus pour durer et faciles à exploiter, ne sera vraisemblablement pas conçue dans le cadre de la libre concurrence entre les entreprises.

L'élaboration de technologies de pointe est possible grâce à des activités volontaires menées par le secteur privé où les mécanismes du marché permettent de développer des potentialités commerciales. En revanche, il n'est pas facile d'arriver à développer les systèmes de communication dans les pays en développement car cela n'est pas réalisable d'un point de vue économique.

Compte tenu de cette situation, au lieu de s'attacher simplement à "mettre en oeuvre des technologies dans les pays en développement", il conviendrait plutôt de chercher à "concevoir des technologies pour les pays en développement" et le projet de recherche décrit ci-après est conçu dans cette optique.

J/106/1

2 Thème qu'il est proposé d'étudier

Etant donné qu'il est important de concevoir un système adapté à la croissance des télécommunications rurales dans les pays en développement et qu'il est malgré tout très peu probable qu'un tel système soit mis au point si l'on s'en remet uniquement au secteur privé et aux mécanismes du marché, il est proposé, dans le présent document, d'étudier un "projet visant à encourager le développement de systèmes de télécommunications rurales dans les pays en développement" et de définir le rôle que l'UIT peut jouer pour atteindre cet objectif.

Les options possibles pour promouvoir le développement de la technologie sont, par exemple, les suivantes: aide fournie par l'UIT, formation d'un groupe mixte de recherche, réalisation de projets de recherche par des entreprises et organisation de concours sur le thème de la conception d'une technologie. La méthode susceptible de produire les meilleurs résultats sera examinée au bout d'un an.

3 Description des résultats escomptés

Il s'agira de rédiger un rapport sur les détails concrets du projet qui se prête le mieux à l'élaboration de la technologie nécessaire pour mettre en place des systèmes de télécommunications rurales dans les pays en développement.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Etant donné que la phase de développement proprement dite doit commencer dès que possible, le rapport sur le projet envisagé doit être achevé dans un délai d'un an.

5 Auteur de la proposition:

Japon.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Pour ces travaux de recherche, il sera nécessaire de recueillir des informations et d'analyser les données disponibles sur la situation actuelle des télécommunications rurales dans les pays en développement ainsi que sur le projet de développement de la technologie. Dans ce contexte, il faudra demander aux administrations, aux entreprises de télécommunication, aux fabricants et aux instituts de recherche de différents pays de fournir des données qui permettront de faire le point sur le projet.

7 Destinataires de l'étude

a) Catégorie de destinataires

Pays développés, Pays en développement, PMA, Décideurs en matière de télécommunications
X X X, Instances de réglementation des télécommunications.

Prestataires de services X X X

Fabricants X X X

X X X

b) Destinataires de l'étude: qui précisément en utilisera les résultats

L'UIT utilisera les résultats comme proposition concrète pour promouvoir le développement de la technologie à son initiative, en recourant aux fabricants, aux instituts de recherche, etc. de pays industrialisés et en développement.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Sur la base du rapport et, si nécessaire, d'une décision du Conseil, l'UIT cherchera, de concert avec les administrations, les entreprises de télécommunication, les fabricants, etc. de différents pays, à promouvoir le développement de la technologie.

8 Méthode proposée pour traiter le thème

a) Comment?

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études
 - En tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) - Non
 - Au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) - Oui
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT
 - Programmes - Oui
 - Projets - Non
 - Etude confiée à des consultants spécialisés - Oui
- 3) D'une autre manière
 - (Aucune)

b) Pourquoi?

Comme cela a été mentionné précédemment, cette recherche consiste à étudier un projet de développement d'une technologie pour une période d'un an en vue de promouvoir les télécommunications rurales dans les pays en développement. Etant donné que le rapport doit rassembler et analyser des données sur l'état actuel de développement des télécommunications et de la technologie dans ces pays, notamment en consultation avec des experts, il convient de l'intégrer dans un programme de développement d'un système de télécommunications rurales.

9 Besoins de coordination de l'étude

Coopération avec les administrations, les entreprises de télécommunication, les fabricants et les instituts de recherche de différents pays, si besoin est.

10 Autres informations utiles

(Néant).

